

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Inaugurée hier, la "nouvelle" centrale Eustis conserve sa grande valeur patrimoniale malgré tous les travaux de reconditionnement.

Dévastée par une inondation en '82

La centrale Eustis remise en marche A 3

Gretzky signe un contrat de 5 ans avec les Oilers D 1



(Laserphoto AP)

Bernhard Goetz (au centre), acquitté pour 12 des 13 accusations portées contre lui, quitte le palais de justice sous bonne escorte.

Tentatives de meurtre de 4 Noirs "Justicier du métro" de New York acquitté

NEW YORK (AFP) — Bernhard Goetz, le "justicier du métro" new-yorkais qui, il y a deux ans et demi, avait blessé par balles quatre jeunes Noirs, a été déclaré non coupable de tentatives de meurtre hier par un jury du tribunal de New York.

Après quatre jours de délibérations, les jurés l'ont uniquement reconnu coupable de port d'arme illégal et l'ont acquitté sur les 12 autres chefs d'accusation. Goetz, un ingénieur en électronique blanc, risquait 30 ans de réclusion. Pour la possession illégale d'une arme à feu, il encourt une peine maximum de sept ans de prison. Il connaîtra sa sentence le 4 septembre prochain.

L'affaire qui remonte au 22 décembre 1984 avait connu un énorme retentissement aux États-Unis et avait suscité un débat national sur l'auto-défense.

Sept semaines

Sept semaines de procès n'ont pas apporté d'éléments vraiment nouveaux. Goetz avait déchargé son arme sur ses quatre victimes, âgées de 19 ans au moment des faits, dans une rame de la ligne Numéro deux remplie de New-Yorkais qui venaient de faire

leurs emplettes de Noël. L'un des jeunes gens s'était approché de lui en lui demandant 5 \$. Goetz, qui avait déjà été agressé en 1981, a raconté par la suite qu'il s'était senti "fait comme un rat" et qu'il avait eu la certitude en croisant leur "regard brillant" qu'ils allaient le dévaliser.

Ses victimes, dont l'une restera paralysée à vie, n'étaient pas des enfants de chœur. Tous avaient déjà eu des démêlés avec la justice et trois d'entre eux se sont retrouvés en prison par la suite, l'un pour vol. Mais l'accusation a refusé la thèse de l'auto-défense car les jeunes gens n'ont à aucun moment menacé physiquement l'accusé, comme l'ont affirmé tous les témoins appelés à la barre.

Avait-il agi "raisonnablement"?

Les jurés, huit hommes et quatre femmes dont plusieurs ont été victimes d'agression, se sont penchés sur les complexes problèmes juridiques de la légitime défense. Ils avaient à décider si Goetz avait agi "raisonnablement" en faisant usage de son arme et s'il avait de "bonnes raisons" de croire que sa vie était menacée.

Mais en dehors de ces points légaux, la question revenait sans doute plus prosaïquement à celle-ci: "Qu'aurais-je fait à sa place?"

Régime des rentes du Québec

La caisse à sec en 2004

■ QUÉBEC (PC) — En dépit d'une hausse de 1 pour cent des cotisations décrétée en juin 1986, la caisse du régime des rentes du Québec sera à sec en l'an 2004.

Tel est le sombre bilan que trace le dernier rapport annuel de la Régie des rentes du Québec, déposée hier à l'Assemblée nationale. Depuis le début du régime en 1966, les cotisations étaient res-

tées à 3,6 pour cent du salaire de chaque travailleur. Le grand nombre de cotisants et le peu de bénéficiaires avaient permis d'accumuler quelque 12,5 milliards \$. Mais face au rapport des actuaires qui prévoient l'épuisement des fonds accumulés pour l'an 1999, l'Assemblée nationale, en juin 1986, a haussé les cotisations de 0,2 pour cent par année à compter du 1er janvier 1987 pour une période de cinq ans. Malgré cette hausse, les fonds

seront épuisés en 2004, à moins que survienne une nouvelle hausse dès 1992, prévient la Régie.

En 1986, le paiement de rentes a dépassé pour la première fois les 2 milliards \$. Il a été de 2,067,292,600 \$, soit environ 160 millions \$ de plus que l'année précédente. En 1986, on comptait 656.000 bénéficiaires, 7,3 pour cent de plus qu'en 1985.

La moyenne mensuelle des prestations pour 1986 était de 471,22 \$.

Martinville

Consultation des familles sur l'accueil des malades du SIDA

A 4

la tribune

78e ANNÉE
No 100

SHERBROOKE, MERCREDI 17 JUIN 1987

Samedi-dimanche: 85 cents - semaine: 45 cents
Livraison à domicile: \$2.65 par semaine.

Dans les régions périphériques du Québec

Ciaccia fixe le prix de l'essence par décret

par Suzanne DANSEREAU
■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Énergie et des Ressources, John Ciaccia, vient de passer aux actes dans le dossier du prix de l'essence: se prévalant d'une loi vieille de 11 ans, il a décidé de fixer par décret le prix de l'essence dans les régions périphériques.

Entré en vigueur à minuit et d'une durée de trois mois, ce décret signifie des économies entre un et sept cents le litre pour les consommateurs.

Ainsi, au Saguenay-Lac-St-Jean, le prix maximum autorisé est de 49,7 cents le litre pour l'essence ordinaire avec plomb, 53,5 cents pour l'essence ordinaire sans plomb et 55,3 cents pour le super sans plomb.

En Abitibi-Témiscamingue, le maximum est de 51,4 cents le litre pour l'essence ordinaire avec plomb, 54,8 cents pour l'essence ordinaire sans plomb et 56,6 cents pour l'essence super sans plomb.

Enfin, sur la Côte-Nord, le maximum est de 50,5 cents le litre pour l'essence ordinaire avec plomb, 54,3 cents pour l'ordinaire sans plomb et 56,2 pour le super sans plomb.

Il s'agit de prix "plafond" et non de prix fixes.

Surtaxe

La mesure vise à ce que les consommateurs des régions périphériques "profitent entièrement de la réduction de la taxe sur les carburants qui leur avait été accordée en 1985", dit de M. Ciaccia en Chambre.

Cette réduction de 4,5 cents le litre avait été respectée au départ par les pétrolières. Mais, comme l'a démontré une étude commandée par le gouvernement, les consom-



(Laserphoto PC)

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, John Ciaccia, a décidé de fixer par décret, pour trois mois, des prix "plafond" pour l'essence dans les régions périphériques.

mateurs ont commencé à perdre peu à peu cet avantage dès juin 1986, au profit des pétrolières, et à un degré moindre, des détaillants d'essence.

Hier, le ministre a avoué qu'il ne pouvait pas garantir aux détaillants

qu'ils ne seront pas coincés dans cet ajustement des prix.

"Je m'attends à ce que la distribution soit faite équitablement. Mais je n'ai pas les moyens, en ce moment, de déterminer le prix de la pétrolière aux détaillants. C'est

opérations sont très compliquées." Le décret, permis en vertu de la Loi modifiant la loi sur le commerce des produits pétroliers, sanctionnée en juin 1976, durera jusqu'au 17 septembre 1987.

Entre-temps, une commission parlementaire sera tenue le 9 septembre sur le dossier des régions périphériques.

En conférence de presse hier, le ministre a ajouté que la commission parlementaire se penchera également sur la question du prix de l'essence dans des régions autres que périphériques.

"Je souhaite que la lumière soit faite sur l'ensemble des pratiques et la fixation des prix dans toutes les régions", a indiqué M. Ciaccia.

Quant à l'hypothèse de mettre sur pied une régie de l'essence, le ministre Ciaccia l'a écartée pour l'instant. Selon lui, il importait de régler le problème de façon rapide et concrète et à cet égard, estime-t-il, le décret est plus efficace que ne l'aurait été une régie.

M. Ciaccia est convaincu cette fois-ci que les pétrolières respecteront sa volonté: "Un décret est une loi, je ne crois pas que les pétrolières sont prêtes à agir dans l'illégalité".

Les pénalités sont de 2.000 \$ pour les détaillants et de 25.000 \$ pour les pétrolières.

Opposition

En Chambre, la critique de l'opposition en matière d'énergie, Michel Gauthier, député de Roberval, a fait valoir que c'était la des sanctions bien minces comparativement aux 30 millions \$ qu'ont épargnés les pétrolières depuis juin 1986.

M. Gauthier estime que les nouveaux prix fixes devraient tenir compte de ce "rapt de 30 millions \$" qu'ont subi les consommateurs.

Par ailleurs, Helen Tomlinson, porte-parole de Petro-Canada, a qualifié ce décret de geste "injuste", mais a indiqué que sa compagnie s'y plierait.

"De toute évidence, les prix sont plus élevés en région parce que les coûts de transport sont plus élevés", a-t-elle expliqué, faisant référence aux lois du marché.

Pour éponger le déficit du Fonds d'assurance-prêts

Chaque agriculteur devra déboursier 500 \$ par année

■ QUÉBEC (PC) — Les producteurs agricoles seront appelés au cours des cinq prochaines années à fournir un effort financier supplémentaire pour éponger le déficit de 90 millions \$ accumulé depuis 1979 par le Fonds d'assurance-prêts agricoles.

En clair, ça signifie que chaque producteur versera 500 \$ en moyenne par an pendant cinq années à cette fin. De son côté, le gouvernement procurera une avance de 10 millions \$ afin de rééquilibrer le fonds d'ici 1992.

Cette forme de taxe spéciale, contenue dans le projet de loi 49 déposé hier à l'Assemblée nationale, est venue assombrir quelque peu, pour ces contribuables, la réforme du financement agricole proposée dans le projet de loi 46 rendu public en même temps.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Michel Pagé, a expliqué que le temps était venu pour le gouvernement d'assainir les finances du Fonds d'assurance avant qu'il ne soit trop tard.

Relève agricole

De plus, une commission parlementaire sera tenue les 19 et 20 août à Québec pour permettre aux gens de prendre connaissance et de

discuter des règlements qui devraient être édictés à la mi-juillet.

La réforme du financement agricole vise surtout à favoriser l'arrivée de jeunes producteurs et de femmes dans l'exploitation agricole ainsi qu'à consolider les actifs de la relève.

Pour la première fois, le degré de scolarité jouera en faveur du producteur qui paiera moins d'intérêt sur ses prêts. Ainsi, un jeune diplômé d'un cégep bénéficierait d'une bonification de 50 pour cent du taux d'intérêt sur les premiers 200.000 \$ empruntés.

Mais un jeune qui travaillerait depuis un certain temps sur la ferme avec son père et aurait acquis de l'expérience sans détenir de diplôme jouirait également d'un taux d'intérêt moindre lui aussi.

Le ministre Pagé a prétendu que le gouvernement cherche à aider les jeunes au moment où ils en ont le plus besoin.

Les femmes pourront, de leur côté, profiter d'un nouveau concept destiné aux entreprises agricoles tributaires d'une autre ferme d'encadrement.

Le projet de loi 46 prévoit ainsi qu'il sera possible pour une femme d'emprunter pour l'achat d'une ferme même si elle ne s'y trouve aucun bâtiment et aucune machinerie, en autant qu'une ferme d'encadrement assure par contrat la réalisation des travaux ou la fourniture des biens.



Le ministre Michel Pagé

Au chapitre des programmes existants, le projet de loi suggère d'augmenter le maximum d'un prêt global, à l'exclusion d'une ouverture de crédit, à 800.000 \$, peu importe la structure de l'entreprise. Présentement, le maximum du prêt garanti plafonne à 550.000 \$ pour un individu et à 750.000 \$ pour un groupe. De plus, la marge de crédit est doublée et passe de 100.000 \$ à 200.000 \$, sauf pour les producteurs de céréales et de bovins qui demeurent à 500.000 \$.

AUJOURD'HUI

168e jour de l'année

TEMPÉRATURE:

BEAU: 8 — 24 C
LEVER SOLEIL: 4 h 58
COUCHER SOLEIL: 20 h 38
DEMAIN: BEAU
Estriville-Beauce, Drummondville: ensoleillé. Minimum de 8 à 10. Maximum de 22 à 24. Jeudi: beau et chaud.

CAHIER "A"

Sherbrooke et régional..... 2 à 8
Québec 10 à 12
Carrières et professions 10

CAHIER "B"

Forum..... 1
Éditorial 2
International 3
Vivre en '87 4 à 6
De tout et de tous 7 et 8
National 9 à 12

CAHIER "C"

Économie..... 1 à 3
Petites annonces..... 4 à 9
Informations générales..... 10
Décès..... 10

CAHIER "D"

Sports 1 à 6
Arts et divertissements. 7 et 8
Québec 9
National 10 et 11

Les vieilles habitudes des automobilistes reprennent le dessus

SHERBROOKE — A coups de contraventions et d'amendes, les messages finissent toujours par entrer par une oreille, surtout s'il y a un battage publicitaire... mais à partir du moment où la situation revient pratiquement à la normale, ça sort par l'autre.

La semaine ayant suivi la fameuse opération "Grand coup" qui a soulevé l'ire de certains usagers de la route et qui en a soulagé d'autres, on a vu les accidents grimper aussitôt de 85 à 114.

C'est ce que révèle la plus récente analyse de la circulation pour la semaine du 7 au 14 juin faite par le directeur adjoint Gaëtan Blais, de la Police municipale de Sherbrooke.

Durant sept jours d'affilée, sauf quelques intermédiaires imposés par dame Température, les policiers ont été omni-présents dans les rues de la ville, notamment sur les artères les plus coûteuses en accidents, à savoir les rues King et ouest, la rue Terrill, la rue Galt est de même que les rues Wellington sud et Dépot.

Résultat: la vitesse a considérablement diminué et le nombre d'accidents a vu sa moyenne hebdomadaire des 11 semaines antérieures, à savoir 97, être réduite de beaucoup.

Même si les policiers ont tenu des opérations à des endroits bien précis la semaine dernière, on constate que les habitudes reprennent vite le dessus.

"Au cours de cette période, les policiers ont enregistré neuf accidents avec blessés dont trois survenus lors de virages à gauche. Le manque de courtoisie et le non respect des lois de la circulation et des panneaux de signalisation lors de travaux occupent la plus large proportion des causes d'accident. Les distraits ont provoqué 31 pour cent des accidents" d'expliquer M. Blais.

Le directeur adjoint a cependant ajouté que la vitesse n'était pas une cause majeure des plus récents accidents.

C'est donc le reste, tout le reste.

Parmi les autres causes, on note que dix conducteurs ont embouti la voiture le précédant.

Enfin, effets de l'opération ou non, il y a eu 10 délits de fuite au cours de la dernière semaine ce qui démontre, sous un autre angle, que le non respect ou l'ignorance volontaire ou involontaire de la loi de la circulation demeure le problème majeur.

En plus de lui verser 70,000 \$ en salaires dus

Rock Forest doit réintégrer un ex-directeur dans ses fonctions

par Gilles FISETTE

ROCK FOREST — L'ex-directeur des services techniques et technicien aux travaux publics, M. Jean-Marc Gosselin, vient d'être récompensé de sa ténacité. Il vient de remporter une autre victoire légale, laquelle oblige la municipalité à le reprendre à son service dès lundi matin prochain et lui permettre l'exercice de ses fonctions.

Pour la Ville de Rock Forest qui vient ainsi d'essayer une autre défaite dans sa tentative de maintenir un renvoi remontant au 3 septembre '85, la facture risque d'être passablement élevée. A tous ses frais d'avocats, elle devra en effet rajouter le versement des salaires dus à M. Gosselin, soit une somme évaluée à plus de 70,000 \$.

Après avoir obtenu gain de cause devant la Commission municipale du Québec, après avoir vu la Ville de Rock Forest échouer dans sa tentative d'obtenir un bref d'évoocation de la Cour supérieure et s'obstiner malgré tout à ne pas le reprendre à son service, M. Gosselin vient d'obtenir une injonction

permanente accordée, hier après-midi, par le juge Louis-Philippe Gailpeau de la Cour supérieure.

Par son injonction, la Cour supérieure "ordonne à la Ville de Rock Forest, à ses officiers et à toutes personnes agissant sous leurs ordres ou avec leur tolérance ou leur consentement, de cesser de faire obstacle et de lever tout obstacle à l'exercice par le demandeur-requérant Jean-Marc Gosselin de ses fonctions de directeur des services techniques et de technicien aux travaux publics avec ses droits et privilèges résultant de son contrat de travail."

La Cour ordonne de le réintégrer

dans ces fonctions dans un délai de cinq jours et ce, nonobstant appel.

Conflit de personnalité

Représenté par Me Denis L. Blouin, M. Gosselin vient donc ainsi de remporter la victoire d'un litige qui, selon la Commission municipale du Québec, repose sur un conflit de personnalité opposant M. Gosselin et le maire de l'endroit, M. Gaëtan Lavallée. La commission avait déclaré ne pas croire que le poste de M. Gosselin ait été aboli pour des raisons budgétaires ou d'économie comme le prétendait la Ville. Elle disait croire plutôt que les relations du maire et de M. Gosselin sont à l'origine de la résolution du 3 septembre '85 abolissant le poste occupé par M. Gosselin.

La Ville de Rock-Forest s'était adressé à la Cour supérieure, en août '86, dans le but d'obtenir une révision de la décision de la Com-

mission municipale du Québec. Elle a essuyé un refus. Malgré tout, indique le juge Gailpeau, non seulement elle n'a pas invité M. Gosselin à reprendre sa place mais elle l'a averti "en termes on ne peut plus clair qu'il n'était pas question de la lui redonner."

Il y a donc lieu, poursuit le juge, d'obliger la Ville à cesser de faire opposition à la réintégration de M. Gosselin dans les postes qu'il détenait avant sa mise à pied. "Le recours à l'injonction est appropriée à cette fin."

Rejoint en fin d'après-midi, le maire Lavallée a dit réserver ses commentaires et ses réactions. Il préférerait d'abord prendre connaissance du jugement. Il a semblé surpris d'apprendre que cette décision implique le versement des salaires dus à M. Gosselin. Il a ajouté n'être en mesure de réagir à cette décision que lundi soir prochain alors que se tiendra l'assemblée du conseil.

Faits divers

• A l'aide d'une scie mécanique

SHERBROOKE — Les cambrioleurs ne reculent devant rien pour atteindre le but fixé.

Dans la nuit de lundi à mardi, au Club Tuque Rouge du 1435 de la rue Belvédère, des voleurs auraient utilisé selon toutes les apparences une scie mécanique pour se tracer un passage dans le bas d'une porte de bois.

Une fois à l'intérieur, ils ont multiplié les effractions dans les

machines à sous et les distributeurs pour s'emparer du contenu des tirelires.

On ignore le montant total du vol.

Si les citoyens de ce secteur, situé sur les hauteurs du quartier ouest, ont entendu le bruit d'une scie mécanique ou d'un outil électrique à travers leurs rêves, ils sauraient maintenant qu'ils ne rêvaient pas.

• Découverte d'un coffre-fort

SHERBROOKE — Des travailleurs de la construction qui venaient d'arriver sur un chantier, dans le développement Chagnon du côté d'Ascot, hier matin, ont fait la découverte d'un coffre-fort.

Méto Police Ascot-Lennoxville a été avisée de cette découverte. La porte du coffre-fort avait été forcée. Il y avait encore des papiers à l'intérieur mais point d'argent ou d'objets de valeur.

Les vérifications subséquentes

ont permis d'apprendre que le coffre-fort provenait d'un cambriolage dans les locaux de Canevabec (81) Enr. du boulevard Bourque, à Rock Forest.

On croit savoir qu'une somme de 600 \$ reposait dans le coffre avant le vol.

Le détective Claude Monfette, de la Sûreté municipale de Rock Forest, a ouvert une enquête à ce sujet.

• Maman veillait au grain

SHERBROOKE — Quand on tente d'éteindre un incendie... avec du papier, les problèmes ne tardent pas à prendre de l'ampleur et quand on n'a que cinq ans, on n'a ni les qualités d'un chef de troupe scout, expert en feu de camp, ni rien d'un sapeur expérimenté dans la lutte contre l'incendie.

Mais maman veillait au grain, fort heureusement.

Avant vu son petit gars qui tentait d'éteindre un feu, elle a aussitôt accouru sur les lieux, a éteint les flammes puis par mesure de précaution, elle a alerté les pompiers.

Une équipe de sapeurs, montée sur deux camions à incendie, s'est rendue hier matin, vers neuf heures, à l'angle de la rue King ouest et du boulevard Jacques-Cartier.

L'enfant avait allumé un incendie près de l'entrée des locaux de l'École de conduite Asbestrie, situés dans le même édifice abritant le restaurant Charlie et la compagnie Remax.

Les pompiers ont procédé aux vérifications d'usage pendant que le lieutenant-inspecteur Michel Richer complétait l'enquête et y allait des messages de prévention. Il n'y a pas eu de dommage apparent.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

3 autos impliquées dans un accident: 1 blessé grave

Un accident impliquant trois voitures a fait un blessé grave vers 17h, hier, à Rock Forest. Il s'agit de M. Yvon Blais, âgé de 34 ans, de Katevale. D'abord transporté à l'Hôtel-Dieu, il a été transféré au département de neurologie au CHUS. La voiture de M. Blais n'a pu éviter la collision avec deux automobiles qui venaient

tout juste de se frapper, à la hauteur des chemins Blanchette et Saint-Roch. Le premier accident résulterait d'un arrêt obligatoire mal respecté. Le sergent Jacques Côté et les policiers Martin Leblanc, Steve McConnell et Claude Poirier ont été dépêchés sur les lieux.

Dans les coulisses... de l'hôtel de ville

• Passage piétonnier jugé inutile

Fait plutôt rare, des citoyens du quartier nord se sont présentés à la dernière réunion du conseil municipal de Sherbrooke pour réclamer que le passage piétonnier prévu entre les rues Toulon et Bourgoigne ne soit pas construit. Une résidente a présenté une pétition que la grande majorité des citoyens de ce secteur ont signé. Ils estiment que le passage ne servira pas à grand-chose.

Tout de suite, le conseiller Jean Perrault a réclamé que la Ville aménage un tel trottoir dans son district...

• Les 4 tours compteront 11 étages

Les quatre tours d'habitation qui seront érigées dans un boisé, au centre des terrains du Club de golf de Sherbrooke, ne compteront pas dix, mais plutôt onze étages. Un amendement au zonage a été autorisé par le conseil municipal afin de permettre cette modification. La séance publique de consultation à ce sujet aura lieu le 6 juillet.

L'ajout d'un étage ne contrevient pas au règlement présentement en vigueur et qui permet la construction d'édifices résidentiels d'une hauteur maximale de 100 pieds. La division de l'urbanisme de la Ville juge que l'impact d'un étage additionnel sur le golf et son voisinage est "minime et peu significatif".

• Le conseil écarte la recommandation

Malgré une recommandation défavorable de la division de l'urbanisme, les élus ont donné leur accord à un amendement au règlement de zonage afin de permettre l'ouverture d'un dépanneur sur la rue Des Lys, dans le quartier est de la ville. Le promoteur Jean-Louis Patoin est venu expliquer son projet aux membres du conseil municipal et il a fait valoir que les gens

du secteur Jardins-Fleuris sont privés d'un service d'accommodation depuis plus de deux ans, tout en présentant une pétition de résidents favorables à son projet.

A la division de l'urbanisme, on juge que les activités commerciales doivent plutôt être concentrées sur les 12e et 13e avenues afin de préserver le caractère résidentiel des autres rues.

• Plateau Marquette: 49,650 \$

C'est une somme de 49,650 \$ que les Services récréatifs et communautaires de la municipalité consacrent pour la tenue des activités inaugurales de la place publique du plateau Marquette, inaugurée la semaine dernière. Ce montant n'inclut toutefois pas les sommes consacrées pour publiciser les événements; c'est une charge assumée par le service des Relations publiques.

• Pelletier en fonction le 7 septembre

Le nouveau directeur général adjoint-techniques à la Ville de Sherbrooke, Guy Pelletier, actuellement

à l'emploi de la Ville de Pierrefonds, entrera en fonction le 7 septembre.

• Emprunt temporaire de 47,2 millions \$

En attendant d'émettre de nouvelles obligations, la Ville de Sherbrooke empruntera temporairement une somme de 47,2 millions \$

afin de couvrir certaines dépenses déjà autorisées par le ministère des Affaires municipales.

King wellington
REDIGEE EN COLLABORATION

carnet

Le patrouilleur John Osborne qui compte parmi les plus expérimentés de la SQ de Sherbrooke se voit occasionnellement confier des missions d'une extrême importance comme les deux escortes faites en début de semaine: l'une pour assurer le transport d'une énorme structure pour le chantier de la Domtar et l'autre pour celui d'un agent particulièrement joufflu.

L'expression "plateau d'argent" sera-t-elle remplacée par "Plateau Marquette"?

Guy Beaupré en est un autre qui a volé la vedette dans un party, celui du YMCA cette fois. On dit qu'il y a des bouts qu'il a volontairement choisis d'oublier le lendemain matin...

La Quotidienne

766-9460

SYSTEMES D'ALARME FEU — VOL TELEVISION CIRCUIT FERME (CAMERAS)

SERVICE D'APPELS 24 HRS

RESIDENTIEL COMMERCIAL INDUSTRIEL

SÉCURITÉ HUMANITAIRE

SHER: 566-5686

escompte 5% avec annonce

Bingo \$ 2-500
la tribune

2e MARATHON — CARTE BLEUE

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
LUNDI, le 15 juin 1987:
G-57, i-22

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MARDI, le 16 juin 1987:
O-61, i-28

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
MERCREDI, le 17 juin 1987:
G-47

Les gagnants doivent appeler à 564-5470

la tribune 1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélets et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays. 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est affiliée à la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

YVON DUBÉ
Président et éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Reconditionnée après avoir été dévastée par une inondation en 1982 La centrale Eustis repart en neuf

par Stéphane LAVALLÉE
SHERBROOKE — Le maire Jean Paul Pelletier s'est approché du panneau de contrôle électronique, il a tiré sur la manivelle de démarrage, mais il ne s'est rien passé.

C'est une minute plus tard que la lumière s'est faite. Après que tous les mécanismes automatiques de contrôle eurent complété leur travail de vérification, la nouvelle turbine de la centrale Eustis s'est mise à tourner, entraînant dans sa course la génératrice qui produisait ainsi les premiers kilowatts d'énergie électrique à cet endroit depuis

l'inondation mémorable du printemps 1982. Cette année-là, la crue des eaux avait presque complètement dévasté cette centrale hydroélectrique construite en 1903, acquise par la Ville de Sherbrooke en 1939 et rénovée une première fois en 1952.

Une vingtaine d'invités ont participé, hier après-midi, à l'inauguration de la "nouvelle" centrale Eustis qui, malgré tous les travaux de reconditionnement, conserve sa grande valeur patrimoniale; le solide bâtiment construit de pierres des champs au début du siècle est préservé.

D'ailleurs, le directeur d'Hydro-

Sherbrooke, Jean Bourassa, y tenait mordicus, même s'il a fallu chercher un peu plus pour trouver des pièces d'équipement adaptées aux dimensions réduites de la vieille bâtisse à la toiture entièrement refaite et aux fenêtres toutes remplacées.

La centrale Eustis est située sur la rivière Coaticook, à la hauteur de Waterville, en retrait de la route 143. A 300 pieds en amont se trouve le barrage qui, lui aussi, a dû subir une sérieuse cure de rajeunissement. Une conduite d'un diamètre de 1,8 mètre amène "l'eau au moulin".

Une belle surprise

C'est au coût de 1,5 million \$ que la remise en état de la plus petite centrale du réseau hydroélectrique sherbrookoise a été réalisée, en l'espace d'un an et demi. Pour dédommager partiellement la municipalité, à la suite de l'inondation destructrice de 1982, le ministère de l'Environnement du Québec a versé une subvention de 48.000 \$.

L'unité de production mise en place devait permettre de produire 650 kilowatts mais c'est avec satisfaction que les ingénieurs ont constaté que la puissance réelle est de 700 kilowatts. Un "bonus", s'est réjoui le maire de Sherbrooke.

En fait, c'est encore bien peu dans le réseau d'Hydro-Sherbrooke, qui produisait déjà 15.000 kilowatts en six endroits avant que la centrale Eustis reprenne vie. C'est encore moins si on compare avec les besoins en électricité des Sherbroo-



La vieille centrale hydroélectrique Eustis, toute construite de pierre des champs en 1903, fournit 700 kilowatts depuis hier, après d'importants travaux de reconditionnement qui ont duré un an et demi et coûté 1,5 million \$.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

une opération rentable. "On prévoyait d'abord que les travaux se paieraient en 11 ans, mais avec la capacité plus grande que prévu, cela va prendre seulement 10 ans", explique Jean Bourassa, directeur d'Hydro-Sherbrooke.

Récupérer ainsi une vieille centrale électrique n'est pas chose cou-

rante au Canada, encore moins lorsqu'il s'agit de remettre en état une des plus anciennes installations hydroélectriques du Québec.

La turbine de la centrale Eustis a été fabriquée en Allemagne de l'Ouest tandis que les autres pièces d'équipements ont été acquises de fabricants canadiens et américains.

Sherbrooke soulignera son centenaire de l'électricité

SHERBROOKE (sl) — Jadis désignée comme la Ville de l'électricité, Sherbrooke soulignera, l'an prochain, le centenaire de la production hydro-électrique et de l'implantation d'un réseau de distribution d'électricité dans la municipalité.

Cet anniversaire se présente plutôt bien puisque, à l'été 1988, Hydro-Sherbrooke aura complété les travaux d'agrandissement de son immeuble de la rue Roy, de même que les travaux de réfection de la

centrale Frontenac, le site où de l'hydro-électricité a été produite pour la première fois dans les Cantons de l'Est.

Parmi les activités envisagées par le directeur d'Hydro-Sherbrooke, Jean Bourassa, on prévoit un concours de décorations lumineuses pour l'été '88, une exposition d'anciens luminaires, des visites guidées des installations d'Hydro-Sherbrooke et un Salon de l'électricité.

D'autres événements pourront se greffer à ce programme. La Ville a d'ailleurs mis sur pied un comité du centenaire de l'électricité à Sherbrooke.

La première journée de grève des facteurs a épargné l'Estrie

SHERBROOKE (GF) — La première journée de grève nationale des membres de l'Union des facteurs a épargné, hier, la région estrienne où le fonctionnement de la Société canadienne des postes a pu être assuré de façon normale.

La stratégie syndicale qui place tout le monde sur un pied d'alerte où le mot d'ordre de grève peut être lancé à tout moment, semble donc consister au déclenchement de grèves localisées — hier, les débrayages se limitaient aux territoires de Montréal et de Calgary — qui s'étendraient au fil des jours et

selon l'évolution des négociations qui se poursuivaient toujours, hier.

"Nous sommes au travail en ce moment mais on pourrait ne plus l'être dans quelques heures. Nous attendons le mot d'ordre tout simplement", d'expliquer M. Yves Leduc, président de la section sher-

brookoise de l'Union des facteurs qui regroupe 102 facteurs.

La situation était semblable sur tout le territoire relevant de la responsabilité de l'agent d'affaires André Boisvert, lequel supervise les actions d'environ 720 facteurs.

"Pour l'instant du moins, rien n'est prévu", dit-il.

A la Société des postes, le maître de poste Lambert Boivin demande aux médias de s'adresser au bureau des communications de la société, à Québec. Là, une porte-parole explique que la société a pris toutes les dispositions qui s'imposent pour assurer un service normal aux usagers. Les listes de travailleurs occasionnels sont complètes et ces derniers seraient prêts à prendre la relève sur appel.

Du côté syndical, on déplore que le Code canadien du travail n'interdise pas l'embauche de "scabs" et on déclare que le sort de ces scabs ne sera pas enviable. "Ils sont tout seuls sur la route, il ne faut pas l'oublier!"

Chèques gouvernementaux

Par ailleurs, hier, le ministère du Revenu a précisé avoir pris les dispositions nécessaires pour acheminer aux contribuables et aux bénéficiaires des programmes socio-fiscaux les chèques auxquels ils ont droit advenant une perturbation ou un arrêt des services postaux.

En prévision de la grève, les chèques de remboursement datés du 11 juin ont été mis à la poste le 10 juin afin de s'assurer d'une livraison sans délai.

Le ministère rappelle aux contribuables qu'ils peuvent communiquer avec le bureau de Revenu Québec le plus près ou, s'ils doivent utiliser l'interurbain, de composer le "0" et demander Zenith Revenu Québec.



Section de la rue Galt ouest fermée

Depuis le début de la semaine, d'importants travaux obligent la fermeture de la rue Galt ouest à Sherbrooke, entre les rues Godbout et Lisieux. On reconstruit complètement cette

partie d'artère, en plus de refaire les trottoirs d'un côté. Pendant un mois, ces travaux obligeront les automobilistes à faire un détour par la rue Descoteaux.

Une opération de dynamitage à la Carrière Hébert donne la frousse à un propriétaire

SHERBROOKE — A l'instar de la famille Yvon Lecours qui avait réussi à obtenir de la Cour supérieure du district de Saint-François une injonction interlocutoire enjoignant les exploitants de la Carrière Hébert à réduire les charges de dynamitage et à utiliser un pare-éclats pour éviter les pluies de boulet, un citoyen du même secteur a l'intention de se prévaloir d'un tel recours.

Préférant pour le moment conserver l'anonymat, le propriétaire a eu la frousse, lundi soir vers 18 heures, quand des roches grosses

comme le poing ont atterri à trois pieds de sa maison.

Ce qui est le plus étonnant et ce qui démontre la force de cette opération de dynamitage c'est que la maison est située à un demi-kilomètre de la carrière, près des limites du Canton d'Ascot et de la ville de Rock Forest, à l'ouest de Sherbrooke.

"Les gens de la carrière nous ont avertis vers 18 heures. Il y a eu la déflagration puis environ 30 secondes après le bruit de l'explosion, des roches ont sifflé pour chuter tout près de la maison."

Depuis que la maison des Lecours a été criblée de boulets à la fin d'octobre 1986 et que la Cour supérieure a émis l'injonction en décembre, le propriétaire de la maison a déclaré que la situation s'était grandement améliorée.

Le but visé par le juge Jean-Louis Pélouquin de la Cour supérieure était de permettre aux exploitants de la carrière de poursuivre leurs opérations et aux citoyens du

secteur de vivre en paix sans craindre que le ciel ne leur tombe sur la tête.

"Les gens de la carrière nous avisent maintenant lors des opérations de dynamitage: ils ferment la route mais pour ce qui est du pare-éclats, en tout cas d'après ce qui est arrivé lundi soir, on peut se demander si on se donne la peine de l'utiliser."

Une plainte officielle a été portée auprès de Métro Police Ascot-Lennoxville et le propriétaire a consulté un homme de loi.

De fait, Me Jean-Pierre Rancourt a confirmé hier après-midi qu'il avait été consulté par ce propriétaire et que l'on étudiait la possibilité d'une requête pour outrage au tribunal.

C'est Me Rancourt qui avait débattu l'injonction en Cour supérieure au nom de la famille Lecours.

Evaluation: Berkley perd contre la Ville

SHERBROOKE (sl) — Le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec a donné raison à la Ville de Sherbrooke dans une cause l'opposant aux compagnies Les papiers peints Berkley et Les papiers peints Quatre Saisons; même qu'à la suite du jugement, la valeur locative des édifices de ces entreprises est haussée de quelque 80.000 \$.

Les compagnies de papiers peints établis sur la rue Woodward contestaient l'évaluation foncière de leur bâtisse et, du même coup, le montant de la valeur locative déterminées pour les années 1985 et 1986.

A la suite d'une audition qui a duré deux jours, le Bureau de révision a établi que l'évaluation foncière municipale de 2.709.700 \$ était fidèle à la valeur des installations. Par contre, l'organisme évalue que la valeur locative des bâtiments doit être évaluée à 382.000 \$ plutôt que 251.850 \$.

Selon l'avocat Pierre Huard, qui a défendu cette cause pour la

Ville de Sherbrooke, la compagnie recevra donc un nouveau compte de taxes sur la somme ajoutée à la valeur locative.

"Il n'est pas rare qu'on gagne des causes semblables, mais il est assez rare que le Bureau de révision applique des augmentations à la valeur", explique l'avocat de la Ville de Sherbrooke.

Papiers peints Berkley et Quatre Saisons soutenaient que la valeur réelle des installations, situées dans l'est de la ville, était de 1.772.000 \$ en 1985 et de 1.867.000 \$ en 1986. L'étude du dossier n'a pas permis de prouver ces allégations.

Construction: un bon mois de mai

SHERBROOKE (sl) — Après les signes d'essoufflement manifestés au mois d'avril, le rythme de construction a repris en mai, la valeur des permis émis par la Ville de Sherbrooke le mois dernier étant supérieure à celle du même mois, l'an dernier.

En mai, 192 permis de construction ont été émis, pour des chantiers d'une valeur totale de 7.444.500 \$. Pendant le même mois, en 1986, on avait accordé sept permis de plus, pour un total de 199, mais la valeur des travaux était moindre (6.190.300 \$).

Or, le bilan pour les cinq premiers mois de l'année 1987 indique des travaux de construction dont la valeur est de 11,6 millions \$ moins élevée comparativement à la même période en 1986. Jusqu'à maintenant cette année, la valeur des travaux

atteint 34,4 millions \$ alors qu'elle dépassait les 46 millions \$ l'an dernier.

Seul les investissements réalisés dans le secteur culturel-récréatif dépassent ceux de l'année 1986 pour la période du 1er janvier au 31 mai 1987, avec des investissements de 922.900 \$.

Jusqu'à maintenant cette année, on dénombre 144 mises en chantier de nouvelles bâtisses résidentielles, dont la moitié pour des maisons unifamiliales.

En bref, des permis pour des travaux de construction et de rénovation d'une valeur de 27,5 millions \$ ont été accordés dans le secteur résidentiel pour les cinq premiers mois de 1987. Les investissements commerciaux atteignent 4,6 millions \$ et seulement 765.000 \$ dans le domaine industriel. Dans le secteur des services, les dépenses de construction et rénovation totalisent 574.500 \$.

NOUS PRIONS NOS ANNONCEURS DE NOTER que nos bureaux et ateliers seront

FERMÉS
MERCREDI, 24 JUIN

à l'occasion de la

ST-JEAN-BAPTISTE

Conséquemment, les changements suivants doivent être apportés aux dates-limites pour la réception des annonces devant être publiées les jours suivants:

PUBLICATION
Jeudi, 25 juin
Vendredi, 26 juin
Samedi, 27 juin
Lundi, 29 juin
Mardi, 30 juin

DATE-LIMITE
Vendredi, 19 juin
Lundi, 22 juin
Lundi, 22 juin
Mardi, 23 juin
Jeudi, 25 juin

N.B.
Si une épreuve est requise, la date limite est avancée d'au moins une journée ouvrable.

la tribune

ANNONCES COMMERCIALES: 564-5450
PETITES ANNONCES: 564-0999

en collaboration avec
la tribune



Faites un tour de MANEGE sur notre

CARROUSEL

Lun., mar., merc.: 1h à 5h;
jeu., ven.: 1h à 9h;
sam.: 9h à 5h.
Admission: 1⁰⁰

Tarif réduit pour groupe 563-1907

Projet de famille d'accueil spécialisée à Martinville

Consultation sur l'accueil de malades du SIDA

par Michel MORIN

SHERBROOKE — Ce n'est qu'à la fin de juin, alors que l'opinion des citoyens sera définitivement connue, que le Centre des services sociaux de l'Estrie (CSSE) décidera de donner suite ou d'abandonner le projet d'ouverture d'une famille d'accueil pour personnes atteintes du SIDA, à Martinville.

A cette date, les quelque 190 familles de cette petite municipalité, située à 30 kilomètres au sud-est de Sherbrooke, auront retourné le questionnaire que leur a fait parvenir le Centre des services sociaux de l'Estrie.

C'est d'ailleurs pour discuter de la tenue de

cette consultation publique que les représentants de l'organisme avaient convié la presse régionale, hier.

"Ce sondage témoigne de notre souci de nous assurer d'un milieu de vie qui ne soit pas hostile aux personnes atteintes du SIDA, de préciser Anne Marie

Thibodeau, responsable du service des ressources au CSSE. Les résultats de ce sondage seront comptabilisés et nous allons par la suite procéder à une analyse complète du dossier avant de prendre position.

Légalement parlant, rien n'oblige toutefois le CSSE à tenir cette consultation populaire.

"Le CSSE n'a pas de contrainte pour accréditer des familles d'accueil, d'expliquer Yves D'Amboise, directeur des ressources. Mais nous n'avons pas l'in-

tervention d'avoir recours à cette mesure et de procéder sans consulter les gens. Si les gens de Martinville sont totalement contre, on va chercher un autre endroit."

Volonté maintenue

Indépendamment des résultats de ce sondage, qui est en fait une première au Québec, la communauté religieuse des Filles de la charité du Sacré-Coeur entend maintenir sa volonté d'établir en Estrie une famille d'accueil pour

personnes atteintes du SIDA.

"On va attendre de connaître les résultats et après on pourra en dire davantage. Actuellement, il y a quatre

victimes du SIDA qui sont originaires de la région et on cherche un bon milieu de vie pour ces personnes", de livrer Louise Lalonde. Un seul exemplaire

du questionnaire conçu par le CSSE a été adressé à chacune des familles de Martinville, par le biais des casiers postaux. Les contribuables ont jusqu'au 18

juin pour répondre et compte tenu de la grève à la Société canadienne des postes, ils sont priés de déposer le sondage dans une boîte prévue à cet effet, au

bureau municipal. Le CSSE présume que les personnes qui ne retourneront pas leur formulaire de sondage sont favorables au projet.



(Photo La Tribune par Claude Poulin) Louise Lalonde, Yves D'Amboise et Anne Marie Thibodeau du CSSE veulent connaître la position de la population de Martinville avant de statuer sur le projet d'une famille d'accueil pour personnes atteintes du SIDA.

Écrasement d'un Cessna à Barnston: Transports Canada et la SQ enquêtent

BARNSTON-OUEST (MM) — Transports Canada a dépêché un de ses enquêteurs dans la municipalité de Barnston-Ouest afin de faire toute la lumière sur l'écrasement d'un Cessna 172, survenu tard lundi.

L'enquêteur aura à déterminer les circonstances entourant cet accident qui a causé des blessures à deux hommes, sans pour autant mettre leur vie en danger.

Outre le spécialiste de Transports Canada, les agents de la Sûreté du Québec, poste de Coati-

cook, auront aussi à rédiger un rapport complet de l'écrasement.

Selon l'agent René Côté, responsable des communications à la SQ de l'Estrie, le pilote Jean-Nil Thérault, âgé de 52 ans, de Stanhope, et Raoul Grenier, âgé de 50 ans, demeurant à Ayer's-Cliff, ont tous deux subi des fractures lors de l'écrasement.

Le troisième occupant du petit appareil, Gaëtan Gagnon, âgé de 25 ans, d'Ayer's-Cliff, s'est tiré indemne de l'accident.

Le ministre Ciaccia au symposium sur les thermopompes à Sherbrooke

SHERBROOKE — Sherbrooke du 17 au 19 juin.

Le ministre de l'Énergie du Québec, John Ciaccia, participera au banquet du symposium canadien sur les thermopompes qui se déroule à

Sous le thème "Nouvelles technologies des thermopompes", le symposium débute à l'Auberge des gouverneurs où il sera question des applications industrielles.

Les 18 et 19 juin, les participants se déplaceront vers la faculté des Sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke.

Ils seront accueillis par Richard Thibault, doyen de la faculté des Sciences appliquées, le

professeur S. M. Sami, président du symposium, et le professeur Y. Mercadier, vice-président.

Quant au banquet du jeudi, il se déroulera à compter de 19 h 30, au Le Baron. Outre le ministre Ciaccia, seront également présents comme invités J. M. Wiggins, d'Énergie, Mines et Ressources du Canada, et J. Lowe, du National Research Council de l'Ontario.

Au palais de justice

Trois mois de taule pour une effraction

SHERBROOKE — Denis Boucher, âgé de 35 ans, a éclopé d'une peine de trois mois de détention pour une effraction dans un institut de réflexologie, près duquel il demeurait dans le centre-ville.

Cette sentence lui a été imposée hier par le juge Gerald Desmarais de la Cour des sessions de la paix.

Le défenseur Michel Beauchemin a expliqué que son client avait été entraîné dans cette aventure, en raison de son état d'ébriété et se trouve en détention préventive depuis le 26 mai.

Le procureur Claude Mélançon a plaidé que le prévenu, qui est hypothéqué d'un casier judiciaire, aurait dû penser à cela avant.

La police l'avait arrêté dans le grenier de l'immeuble immédiatement après son intervention sur les lieux.

Pour avoir volé un porte-monnaie

SHERBROOKE — Alain Rodrigue, âgé de 18 ans, qui était inculpé du vol qualifié d'un porte-monnaie, a été cité à son procès sous une accusation réduite de vol simple.

Il a subi son enquête préliminaire hier devant le magistrat Gerald Desmarais de la Cour des sessions de la paix.

Le défenseur Michel Beauchemin a plaidé que la version du plaignant, ne révélait pas la présence d'une force autre que la prise de l'objet, ce qui ne constitue pas de la violence au sens de la loi.

Le procès de Rodrigue a été fixé au 11 novembre.

Agression sexuelle, voies de fait et vol

SHERBROOKE — Eric Duquette, âgé de 20 ans, a réopté hier pour un procès expéditif afin de répondre du vol avec violence d'une montre et d'argent à un garçon, d'agression sexuelle sur une fille et de voies de fait près d'un parc du quartier est le 19 avril.

Le juge Gerald Desmarais de la Cour des sessions de la paix a fixé au 10 novembre la date de sa cause.

Duquette, qui est défendu par Me Jean Leblanc, se trouve en liberté sur cautionnement.

AUCUN PAIEMENT DURANT LA PERIODE ESTIVALE!

AVANTAGES DE LA LOCATION POUR LE CLIENT:

- Moins d'acompte à verser; argent disponible pour d'autres investissements
- Mensualités plus légères
- Acceptation de crédit plus rapide
- Valeur d'échange garantie
- Pas de problème de revente à considérer

LOCATION TAPIS ROUGE

- utilisation 48 mois
- préparation incluse
- plein d'essence inclus
- rabais Ford inclus
- transport inclus
- durée limitée

ESCORT GL

LES 3 PREMIERS PAIEMENTS (taxe incluse) effectués par CHAMPAGNE (avec échange ou comptant de \$1000.00)

BRONCO II XLT

TAURUS GL SEDAN

TEMPO GL

DUREE LIMITEE

CHAMPAGNE WINDSOR

OUVERT LE SAMEDI de 9h00 à 12h00 | Tél.: 845-5432 | Lundi au vendredi: 9h à 21h

TAPIS ROUGE LA LOCATION A LONG TERME C'EST POUR VOUS!

NOUVEAU! DÉCOUVREZ LA

Crème Champêtre Québon

reste fraîche plus longtemps

reste fraîche plus longtemps

UNE CRÈME 15%,

ÉPAISSE

Enfin, LA CRÈME que vous attendiez!

- ULTRA-onctueuse
- ULTRA-fraîche
- ULTRA-savoureuse avec les fruits frais, les desserts et dans les sauces

Dégustez ce produit UNIQUE, de QUALITÉ SUPÉRIEURE.

Seul Québon offre la Crème Champêtre ultra-pasteurisée, fraîche jusqu'à 45 jours*.

Faites-en la demande auprès de votre laitier ou de votre épicer.

L'ULTRACRÈME QUÉBON FRAÎCHE - 45 JOURS*

...naturellement!

* À partir de la date de fabrication.

Entente de principe entérinée à l'Université

Chargés de cours unanimes

par Gilles FISETTE
SHERBROOKE — C'est de façon unanime que les membres du Syndicat des chargés de cours de l'Université de Sherbrooke ont entériné l'entente de principe survenue le 4 juin entre leur comité de négociation et les représentants de l'université.

Réunis en assemblée générale, lundi soir, une quarantaine de chargés de cours ont en effet donné leur aval à ce que la présidente du syndicat, Mme Renée Pinard, a qualifié de "règlement satisfaisant qui tient compte des préoccupations exprimées par les deux parties", à savoir le besoin des syndiqués d'entreprendre un rattrapage salarial par rapport à leurs collègues des autres universités et celui de l'Université de Sherbrooke de ne pas hypothéquer sa situation financière.

Le SCCUS se croit donc en mesure de signer d'ici deux semaines un nouveau contrat de travail d'une durée de trois ans rétroactif au 1er mai '86.

Le syndicat, rajoute Mme Pinard, estime avoir réalisé des gains significatifs au niveau des salaires, lesquels connaîtront une hausse de 19,9 pour cent au cours des trois années.

Cette hausse est permise notamment par une redistribution des sommes d'argent entre les syndiqués puisque ceux du deuxième et troisième cycle acceptent de marquer le pas au profit de ceux du premier cycle. L'argent neuf déboursé par l'université est estimé à 281.770 \$ au cours de la nouvelle convention.

née suivante; et à 2.860 \$ au cours de la dernière année. Au deuxième et troisième cycles, le salaire de 2.844 \$ passe à 2.860 \$ au cours de la première année et demeure à ce niveau durant les deux dernières années.

En ce qui concerne les clauses normatives, le gain le plus important pour le syndicat est l'obtention d'une liste d'ancienneté ainsi que d'autres amendements qui faciliteront l'attribution des tâches et rendront la convention collective plus viable.

Ombre au tableau

Par contre, une ombre plane sur le tableau. Le SCCUS dit en effet déplorer le manque d'ouverture de l'université en ce qui concerne l'information accessible aux syndiqués et au syndicat.

Ainsi, par exemple, l'université refuse d'envoyer des copies de l'affichage des charges de cours au domicile des chargés de cours qui, pourtant, sont, par nécessité, des itinérants qui ne peuvent venir régulièrement à l'Université de Sherbrooke.

L'université refuse également de transmettre au syndicat les copies des contrats qu'elle signe avec les chargés de cours, une information pourtant essentielle pour l'application des droits prévus à la convention collective, note Mme Pinard.

Le SCCUS signale, par ailleurs, qu'il attend une réponse du Syndicat des professeurs (SPUS) quant à son consentement à voir siéger un ou des chargés de cours aux assemblées de département ainsi qu'aux collèges électoraux.

Sur le plan national, le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, a déjà reconnu la nécessité de procéder à des études sur les conditions de travail problématiques des chargés de cours dans les universités québécoises, de conclure Mme Pinard.

Du 18 au 20 juin



LES GALERIES QUATRE SAISONS

La Fête des pères

CENTRE COMMERCIAL

EXPOSITION DE PLUS DE 14 MODELES DE VOITURES ANTIQUES d'avant et après-guerre



LES GALERIES QUATRE SAISONS

930, 13e Avenue nord
(chemin du CHU) - Sherbrooke

GRAND CONCOURS
Tentez votre chance

PROCHAIN TIRAGE: LE 4 JUILLET 1987

IL VOUS RESTE 3 CHANCES DE GAGNER L'UNE DES

6 HYUNDAI 1987 modèle *pony-L*



en collaboration avec **HYUNDAI DE L'ESTRIE**
4500, boul. Bourque, Rock Forest

POUR 80 BONNES RAISONS

LEVIS PLACE CARNIVAL 833-2686

GALERIES DE LA CAPITALE 827-3472

PLACE SAINTE-FOY 853-9363

SHERBROOKE CENTRE LES TOURELLES 564-7881

TROIS-RIVIÈRES CENTRE LES RIVIÈRES 378-0550 24288

Les Tourelles 3025, rue King ouest, Sherbrooke



30%-50%

sur toute la marchandise de saison.

clément

LEVIS PLACE CARNIVAL 833-2686

GALERIES DE LA CAPITALE 827-3472

PLACE SAINTE-FOY 853-9363

SHERBROOKE CENTRE LES TOURELLES 564-7881

TROIS-RIVIÈRES CENTRE LES RIVIÈRES 378-0550 24288

Les Tourelles 3025, rue King ouest, Sherbrooke

Un «sans-pas» pour papa sympa.



À la Fête des Pères, offrez à papa un téléphone sans fil **Uniden 2100** de Bell: ça lui évitera bien des pas!

Transmission claire jusqu'à 1 000 pieds et recomposition automatique du dernier numéro

Passez à la **Téléboutique Bell:**
Carrefour de l'Estrie
3050, rue Portland
Sherbrooke

Ordinairement 129,95\$
Seulement 115,95\$
jusqu'au 30 juin

14\$
DE RABAIS

Bell

À cause des dégâts de pluie Windsor cherche à être déclarée "zone désignée"

par Claude CORRIVEAU
WINDSOR — Les autorités municipales de Windsor adresseront une requête à la Protection civile du Québec afin que la municipalité soit nommée "zone désignée".

C'est ce qu'a laissé savoir un porte-parole de la municipalité. Les élus ont décidé d'agir ainsi à la suite d'une pluie de réclamations de la part des propriétaires de résidences privées ou de commerces.

Déjà, une vingtaine de réclamations sont parvenues au bureau de la municipalité pour des dommages matériels causés par les fortes pluies qui se sont abattues sur la région de Windsor le 28 mai et le 8 juin.

"Le montant total de ces réclamations s'élève à environ 100 000 \$ alors que dans notre cas, les infrastructures de la municipalité ont subi des dégâts que nous es-

timons à près de 150 000 \$. Et on pourrait découvrir d'autres bris dans le réseau d'aqueduc et d'égouts", souligne M. Joseph Plante.

Il semble que les propriétaires, tous sinon la plupart, ne sont pas couverts par leur compagnie d'assurance pour les dommages causés à la suite d'un sinistre. De son côté, la municipalité nie toute responsabilité dans tous les cas de réclamations.

Si Windsor était "zone désignée", un montant forfaitaire serait accordé et voté par décret par les autorités gouvernementales.

Du côté de la municipalité, on s'attend à recevoir d'autres réclamations de citoyens si cette requête était reçue positivement par la Protection civile. On connaît d'ailleurs quelques citoyens qui n'ont pas adressé de mise en demeure à la municipalité sachant qu'elle niait toute responsabilité.

Vers le 1er novembre

Électricité distribuée d'une nouvelle station à Asbestos

par Henri RICHARD
ASBESTOS — La ville d'Asbestos sera alimentée par une nouvelle station de distribution d'électricité vers le 1er novembre.

En voie de terminer la réhabilitation de son réseau de distribution amorcée il y a plus d'un an dans la région d'Asbestos, la société Hydro-Québec procède à la construction d'une nouvelle station qui sera appelée à prendre la relève du poste vétuste sis sur un terrain de la compagnie J.M. Asbestos, dans le petit Nicolet.

À la fin des travaux, le projet aura englouti 5,6 millions \$.

Fiabilité

Pour le consommateur, aucun changement ne sera perceptible sinon qu'il jouira d'un système ultramoderne plus fiable, a expliqué le directeur du projet, Alain Létourneau.

Le poste recevra un courant de 120 KV pour le redistribuer dans les foyers à 25 KV.

La nouvelle station, érigée à proximité de l'usine d'épuration des eaux d'Asbestos sur la rue Nicolet, sera reliée par des câbles souterrains à l'actuel réseau de distribution de la route 255.

Aucun retard n'est noté jusqu'à présent dans l'échéancier des travaux prévus par Hydro-Québec et la mise en chantier du bâtiment principal devrait commencer la se-

maine prochaine, si la préparation du terrain est complétée.

À moins d'un contretemps majeur, la compagnie J.M. Asbestos recevra son électricité de cette

nouvelle station vers le 1er octobre et la ville suivra un mois plus tard.

Pour sa part, la municipalité obtiendra une compensation de 56.000 \$ de la compagnie d'électricité afin

de réaliser un projet environnemental.

Une série de consultations sera tenue par la ville dans le but de solliciter les promoteurs de projets.



(Photo La Tribune par Henri Richard)

Des travailleurs s'affairent présentement à la préparation du terrain qui accueillera le nouveau poste de distribution d'électricité de la société Hydro-Québec, à Asbestos.

Deuxième Festival d'amitié pour les personnes handicapées, le 5 juillet

par Gilles DALLAIRE

SHERBROOKE — Il y a gros à parier que, lorsque, le 5 juillet, un peu après 23 h, le parc Jacques-Cartier se videra, il se trouvera beaucoup de gens pour avouer que le renard dont Antoine de Saint-Exupéry a imaginé la conversation avec le petit prince avait raison quand il affirmait qu'apprivoiser, c'est créer des liens.

Car des liens se seront certainement noués, ce jour-là, entre les

personnes, à l'amitié et à l'amour.

Si jamais la température était chagrine, c'est au sous-sol de la cathédrale St-Michel que se déroulerait le Festival d'amitié mais il ne pleuvra pas: le conseiller Laurier Custeau, représentant du maire Jean Paul Pelletier l'a promis...



Desève Cormier

personnes qui se disent normales parce qu'elles jouissent d'une santé physique et intellectuelle à toute épreuve et les personnes handicapées qui auront participé au Festival d'amitié dont cet immense espace vert aura été le théâtre pour la deuxième année d'affilée.



Sylvain Beauchemin

Permettre aux personnes handicapées et aux personnes non handicapées de se connaître, de s'apprécier, de s'accepter et de s'aider en prenant part à des activités sportives, sociales et culturelles, voilà le but que visera toute la journée dont le groupe Pro-Amitié est responsable.

De l'avis de Sylvain Beauchemin, porte-parole du comité organisateur du Festival d'amitié qui, l'an dernier, a attiré plus de 300 personnes au parc Jacques-Cartier, les personnes handicapées et les personnes non handicapées ont tout à gagner à se rapprocher.

Mise en valeur

"Chacun doit mettre en valeur ses capacités, si limitées qu'elles soient. C'est en prenant conscience de la richesse de la personnalité de son voisin handicapé qu'une personne non handicapée cessera de le considérer comme quelqu'un d'un peu étrange et qu'elle aura le goût de se lier d'amitié avec lui", a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse tenue hier.

Plusieurs moyens seront pris pour favoriser la naissance de liens le 5 juillet: un rallye en fauteuil roulant qui sera ouvert aux personnes non handicapées comme aux personnes handicapées, un repas champêtre, un spectacle mettant en valeur les talents artistiques des étudiants des écoles secondaires de Sherbrooke et de la danse; pour les plus jeunes et les personnes peu enclines à la bougeotte, de l'animation, des jeux coopératifs et les p'treries de quelques clowns. En un mot, à peu tout ce qu'on trouve dans une fête foraine.

À la présidence d'honneur du Festival d'amitié, un homme à qui les personnes handicapées qui vivent en Estrie doivent énormément car il a été un promoteur de l'intégration sociale des personnes handicapées comme il ne s'en fait plus, l'abbé Desève Cormier, directeur général de Caritas-Sherbrooke, qui a invité les responsables de l'événement à persévérer car ils montrent le chemin qui mène au par-



NOS OFFRES FONT JASER. NOTRE QUALITÉ VOUS LAISSE BOUCHE BÉE.

CES OFFRES DE DURÉE LIMITÉE PORTENT SUR LES MODÈLES 1986 ET 1987.

FORD TEMPO

La voiture la plus populaire au pays.

MERCURY TOPAZ

La voiture Mercury la plus populaire au pays.



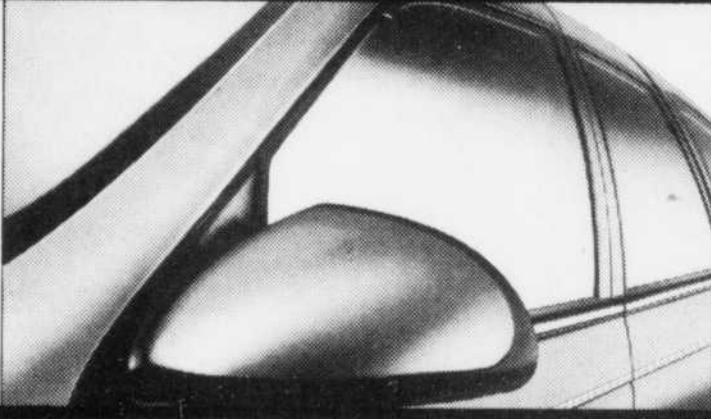
REMISE EN
ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT
DE FORD.*

FORD TAURUS

"Depuis 2 ans, parmi les 10 meilleures voitures." - revue Car and Driver.

MERCURY SABLE

La nouvelle allure du succès.



REMISE EN
ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT
DE FORD.*

RANGER

Le pick-up compact le plus populaire.

BRONCO II

Le compact utilitaire le plus populaire.

PICK-UP SÉRIE F

Le véhicule le plus populaire au pays.



REMISE EN
ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT
DE FORD.*

FORD ESCORT

La voiture la plus populaire au monde.

MERCURY TRACER

La voiture importée de Ford la plus populaire.



REMISE EN
ARGENT DE
750 \$
DIRECTEMENT
DE FORD.*

PLUS

**BOÎTE
AUTOMATIQUE
SANS SUPPLÉMENT
AVEC LA TRACER LS.**

**MERKUR XR4Ti
REMISE EN ARGENT DE
1 000 \$
DIRECTEMENT DE FORD.***

**OU LOCATION TAPIS
ROUGE À VERSEMENTS
RÉDUITS POUR TOUS LES
VÉHICULES CI-DESSUS.***

Détails chez votre concessionnaire.



FORD La qualité passe avant tout. **MERCURY**

* Le véhicule doit être livré à partir du stock des concessionnaires avant le 30 juin 1987. L'offre s'applique aux modèles dotés de la boîte manuelle, dans le cas des pick-up série F. Les concessionnaires Ford et Mercury participants ont tous les détails. Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre offre de prime, sauf indication contraire.

Complexe de villégiature de 152 appartements Le Village Roussillon Magog-Orford voit le jour

par Gilles DALLAIRE
CANTON DE MAGOG — Un complexe de villégiature qui recrutera sa clientèle parmi les familles désireuses de passer des vacances à l'abri de tout souci prend forme sans bruit à un jet de pierre de Magog.

Aménagé un peu à l'écart de la route 112, à la croisée du chemin du Versant et du chemin Lévesque, ce complexe qui a nom Village Roussillon Magog-Orford et dont l'inauguration aura lieu demain regroupera, lorsque sa construction sera terminée, 152 appartements logés dans une vingtaine d'immeubles.

Quatre de ces immeubles, dont chacun abrite six appartements, sont prêts à accueillir leurs premiers occupants et il en sera probablement de même, vers la fin de la semaine prochaine, pour les quatre immeubles, logeant, eux aussi,

six appartements chacun, qui sont présentement en chantier.

16 millions \$

"Nous désirons offrir, pour une journée, une fin de semaine, une semaine ou une période plus longue, selon le désir de nos clients, des vacances de rêve aux familles, dans un décor de rêve et à un prix très abordable", a révélé M. Yves Blanchette, porte-parole du groupe dirigé par un homme d'affaires montréalais, M. Normand Beauchamp, qui a entrepris la construction du complexe dont le coût s'élèvera à environ 16 millions \$.

Un complexe qui tient de l'hôtel, car les appartements qui comptent de cinq pièces à sept pièces sont loués, non vendus, et du condominium, car ils sont entièrement meublés.

Selon M. Blanchette, cette for-

mule est la formule de l'avenir, bon nombre de familles désirant passer leurs vacances sans se préoccuper de quoi que ce soit.

Finis les casse-tête!

"Nous nous occuperons des problèmes qui gâtent les vacances de la plupart des familles car nous voulons que les familles qui nous feront confiance conservent un souvenir inoubliable de leur séjour au Village Roussillon Magog-Orford", a affirmé M. Blanchette qui a révélé que le complexe est le premier centre de villégiature du genre à être aménagé au Québec et que M. Beauchamp détient une franchise accordée par la chaîne Roussillon qui exploite des hôtels à Québec, à Montréal et à Chicoutimi.

Il a souligné que M. Beauchamp caresse d'autres projets dont il a l'intention de faire part lors de l'inauguration du complexe.



(Photo La Tribune par Claude Foulon)

La clientèle du Village Roussillon Magog-Orford sera majoritairement constituée de familles. Quatre immeubles, dont chacun abrite six appartements, sont prêts à recevoir leurs pre-

miers occupants et quatre autres immeubles, d'une capacité identique, sont en chantier, et doivent être prêts dans un an. Le complexe aura coûté environ 16 millions \$.

Guide touristique de l'Estrie: une nouvelle édition

CHERRY-RIVER (YR) — La dernière édition du guide touristique "Au coeur de l'Estrie" a été présentée officiellement hier matin, au cours d'une conférence de presse au restaurant "La Merise", à Cherry-River.

Mme Danielle Aumais, l'éditrice du guide, a indiqué que ce dernier se veut un outil de voyage unique à notre région et fort pratique pour les visiteurs.



Danielle Aumais

"Cette brochure, de préciser Mme Aumais, répond à un besoin et elle permet aux touristes qui visitent notre région de parfaire leur séjour parmi nous. La brochure, facile à utiliser, offre un éventail d'informations sur chacun des secteurs de l'Estrie.

L'éditrice a précisé que le guide veut d'abord répondre à un besoin de la clientèle touristique, puis augmenter les retombées économiques en suscitant une prolongation du séjour des touristes.

La première parution du guide remonte à l'été 1986, alors que 25.000 copies ont été distribuées gratuitement sur les diverses parties du territoire de l'Estrie. La demande devient de plus en plus forte et, à l'hiver 1986-1987, il a fallu distribuer 30.000 exemplaires de la brochure. Son tirage a atteint 50.000 copies à être diffusées au cours de la saison estivale 1987.

Les copies du guide sont réparties chez 400 dépositaires, dont les annonceurs, les bureaux d'information touristiques de la région et dans ceux des villes frontalières de l'Estrie, ainsi qu'à Montréal et à Québec. Une distribution spéciale est également assurée par le réseau Info Centre, à Montréal et à Québec.

Mme Aumais a précisé que les commentaires positifs des utilisateurs et des annonceurs l'ont incitée à évoluer au niveau de l'image, à l'aide du nouveau logo en quatre couleurs, en plus d'améliorer le contenu varié, tout en personnalisant aux divers secteurs de l'Estrie.

Commission scolaire de l'Asbesterie: vote d'allégeance syndicale

par Henri RICHARD
ASBESTOS — Les 88 employés de soutien de la Commission scolaire intégrée de l'Asbesterie se prononceront vendredi sur leur allégeance syndicale, afin d'unifier les syndicats actuels des travailleurs de soutien scolaire de l'Estrie (CSN), section Asbesterie, et les salariés de la Commission scolaire de l'Asbesterie (CSD).

Ce vote s'inscrit dans le cadre de l'intégration scolaire des niveaux primaire et secondaire adoptée à l'automne 1986 par l'Asbesterie.

La partie ne sera pas facile pour la CSN, puisque la CSD est présentement majoritaire avec 50 membres.

Durant la campagne de maraudage de la CSN, rien n'a été épargné et la 1ère vice-présidente du syndicat national, Monique Simard, s'adressera aux employés de soutien, ce soir (mercredi).

Quant à la CSD, ce vote représente un enjeu historique car son affiliation avec le syndicat des salariés de la commission scolaire de l'Asbesterie constitue sa seule incursion parmi le personnel de soutien au Québec, contre plus de 10.000 membres pour la CSN.

Arrangements funéraires: fraudeurs à Asbestos

ASBESTOS (YR) — Le directeur de la police d'Asbestos, M. Nelson Raymond, souligne qu'en cas de doute, face à des vendeurs itinérants, il ne faut pas hésiter à appeler la police.

M. Raymond souligne avoir reçu quelques plaintes de personnes âgées, qui ont été visitées par des vendeurs itinérants d'arrangements funéraires.

"On a promis à des personnes âgées qu'elles allaient être exposées dans l'église de leur choix et que l'entreprise funéraire allait conclure les ententes nécessaires en ce sens", dit-il. "C'est faux, les églises du secteur d'Asbestos n'acceptent pas de telles ententes", de préciser M. Raymond.

Endormi au volant

EAST-ANGUS (YR) — Un automobiliste qui s'est endormi au volant s'en est tiré avec quelques égratignures, sur la 112, vers 4h40, hier matin, à East-Angus.

M. André Lemay, âgé de 25 ans, de Sherbrooke, a d'abord heurté un panneau de signalisation pour finalement s'arrêter sur un mur de ciment. Sa voiture a été complètement démolie.

Vente!

2^e ANNIVERSAIRE

Du 15 juin au 11 juillet

DES RABAIS DE 50% à 65%

Aucuns frais sur la fabrication de produits non standard jusqu'au 30 juin.

Fenêtres à battants:

cèdre recouvert, aluminium blanc, avec carrelage à demi-recouvert

LARGEUR X HAUTEUR	Rég.	Spéc.
34" x 39	Rég. 238.35	Spéc. \$143
38" x 39	Rég. 250.00	Spéc. \$150
34" x 62 9/16	Rég. 303.98	Spéc. \$182
38 1/2 x 62 9/16	Rég. 326.55	Spéc. \$195
46 9/16 x 62 9/16	Rég. 348.00	Spéc. \$209
69 3/16 x 62 9/16	Rég. 507.00	Spéc. \$304
81 x 62 9/16	Rég. 543.00	Spéc. \$326

Aussi autres grandeurs disponibles en stock.

Plus de 360 fenêtres en stock

Extra: disponible en verre thermos triple, ou verre énergiverre.

Lot de fenêtres coulissantes

(Plus de 50 grandeurs en stock). Voici quelques exemples des rabais à ne pas manquer. Cadre 7/8" recouvert vinyle blanc

	Rég.	PRIX DE VENTE
31 1/2 x 23 3/8	Rég. 64.83	\$45
39 3/8 x 23 3/8	Rég. 75.50	\$52
35 7/16 x 31 1/2	Rég. 88.50	\$54
47 1/4 x 47 1/4	Rég. 120.50	\$85

LOT DE PORTES EN ACIER disponibles

- Double coupe-froid
- Pentures incluses
- Cadre et seuil recouverts aluminium
- Trou poignée, percé

Disponibles en largeurs: 32", 34", 36"

M3 Portes avec fenêtre à guillotine et motif	A partir de \$249
M19 Portes en acier à 8 motifs	A partir de \$136
M17 et M11 Portes avec vitre fixe carrelage carré ou losange	A partir de \$219

Lot de PORTES PATIO aero

Porte patio 6'	A partir de \$350
Disponibles en stock: 5' 2 panneaux, 6' 2 panneaux	
Porte patio 4 panneaux	A partir de \$695

Lot de THERMOS FIXES

Plus de 50 grandeurs en stock. Idéal pour appartement vitré.

Vitre trempée 2 côtés. Cadre 5 1/2" en vinyle blanc. — avec légères imperfections.

Rég. \$295.

A partir de **136⁹⁸**

Grandeur 35 1/2 x 77"

Tous nos produits sont garantis 1 an, pièces et main-d'oeuvre

BOUTIQUE GJL INC.

PORTES ET FENETRES

418-338-4511, 1086, rue HUPPE, THETFORD MINES, 338-4512

Gilles Brochu, vendeur

Jacques Lachance, propriétaire

Fusillade de St-Majorique: Allard devra purger un an

par Gérald PRINCE

DRUMMONDVILLE - Daniel Allard, 24 ans, de St-Majorique, devra purger un an de prison, de préférence dans un centre de désintoxication comme à Waterloo.

C'est la sentence rendue hier par le juge Roch Lefrançois après qu'Allard eut plaidé coupable aux trois accusations portées contre lui à la suite des incidents tragiques survenus dimanche à son domicile du boulevard St-Joseph ouest.

Allard a d'abord été condamné à trois mois de prison pour voies de fait contre son père: on a mentionné qu'il l'avait poursuivi dans la maison avec un couteau et avait même tenté de le blesser à travers une porte.

Quant aux deux accusations suivantes, celles d'avoir déchargé un fusil de calibre 20, à deux ou trois reprises en direction de deux agents de la SQ, MM. Paré et Racine, il a été condamné à 12 mois de prison pour chaque accusation. Toutes les peines seront purgées concurremment.

Tant de la défense que de la Couronne, les procureurs ont in-

sisté sur le fait qu'Allard avait pris beaucoup de boisson dans les heures précédant le drame, "au moins 10 bières", a dit le procureur de la Couronne.

Un des coups de feu a été tiré à moins de 20 pieds des policiers. Allard n'avait qu'un antécédent judiciaire, datant de quelques années: conduite d'auto en état d'ébriété.

En plus de sa sentence de prison, Allard devra subir une probation de deux ans et se voit interdire de toucher à une arme à feu pour cinq ans. De plus, le fusil de calibre 20 utilisé dans la nuit de samedi à dimanche a été confisqué.

Comparaisant devant le juge Lefrançois entre des gardiens de la paix et menotté aux poignets, Allard n'a manifesté aucune émotion au moment du prononcé de la sentence.

Embauche de nouveaux travailleurs à la J.M. Asbestos?

par Henri RICHARD

ASBESTOS - L'embauche de 365 travailleurs pour la réalisation du plan d'expansion "C" de la compagnie J.M. Asbestos, pourrait bien déborder la liste de rappel de 415 ex-membres du Syndicat national de l'amiante d'Asbestos (CSD).

Parmi ces 365 nouveaux travailleurs, 333 seront membres du SNAA, tandis que cinq feront partie du syndicat des employés de bureau et 27 occuperont des postes cadres non syndiqués.

La liste de rappel du SNAA remonte aux mises à pied de septembre 1983, et au-delà de cette date la compagnie d'amiante sera entièrement libre d'embaucher les candidats de son choix.

Refus

La compagnie J.M. Asbestos a procédé à l'embauche de 40 mineurs en 1986, dont 10 pour cent de ce nombre ont décliné l'invitation, tout en sachant qu'il s'agissait d'un emploi permanent avec des possibilités de long terme.

Dans ce cas-ci, le président du SNAA, Rodrigue Chartier, reconnaît qu'avec la période maximale de 22 mois qui est offerte à 250 travailleurs et encore moins pour les 115 autres, le pourcentage de refus des ex-travailleurs de la mine Jeffrey pourrait s'accroître et dépasser ainsi la liste de rappel que devra respecter en prime abord l'employeur.

Il faudra environ deux mois avant de connaître toutes les répon-

ses des personnes invitées à travailler au plan d'expansion de la mine Jeffrey, ce qui n'empêchera pas toutefois que les travaux pour débuter sous peu, avec une embauche progressive.

Les ex-travailleurs de la J.M. As-

bestos inscrits sur la liste de rappel du SNAA, recevront ces prochains jours leur offre d'emploi de la compagnie d'amiante.

Une embauche de nouveaux travailleurs à la mine Jeffrey constituerait une première depuis la fin des années 70, marquée par les premières mises à pied en 1979.

D'autre part, le président du SNAA a réitéré une fois de plus sa confiance dans l'amiante, en se disant optimiste que les travailleurs récupéreront leur montant de 5 mil-

lions \$ investis dans la réalisation du plan d'expansion "C" par le biais d'un partage des profits directs de l'exploitation de ce minerai.

Une des conditions exigées par Québec oblige la compagnie J.M. Asbestos de rembourser en totalité son prêt de 50 millions \$, avant de remettre des dividendes à ses travailleurs, ce qui reporte la participation des travailleurs aux profits vers 1991 si la compagnie minière affiche un bilan financier positif.

Route 116: le front commun devrait faire bouler de neige

PLESSISVILLE (MC) - Le front commun des municipalités directement concernées par l'élargissement du tronçon Plessisville-Princeville de la route 116, est maintenant chose faite et fera vraisemblablement bouler de neige.

En effet, lundi soir, les conseils municipaux de Plessisville (ville et paroisse) ont uni leur voix à celle de Princeville (ville et paroisse), pour contrer l'abandon du projet d'aménagement de quatre voies contigües sur ce tronçon. Bientôt, des groupes se joindront à elles.

Le conseil des ministres, dans une décision attendue depuis des mois, a décrété, il y a une dizaine de jours, la normalisation des voies

existantes dans l'emprise actuelle de la route et la construction d'une voie lente à la sortie de Plessisville.

Le ministère des Transports, qui projetait l'élargissement, essayait alors un cuisant revers contre le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui recommandait une simple amélioration du tronçon.

Les municipalités refusent de

lancer la serviette aussi facilement, dans un dossier aussi important. Le projet annoncé est inacceptable, selon la résolution adoptée par les quatre conseils municipaux.

Ils réclament plutôt une route à quatre voies, avec un égout pluvial souterrain, afin de limiter l'empiétement de la route à l'extérieur de l'emprise.

Les élus espèrent que leur mouvement prendra de l'ampleur et suscitera des réactions au sein de plusieurs groupes.

Déjà, la Chambre de commerce de Plessisville a analysé la position gouvernementale et s'approprié à adopter une position semblable à celle des municipalités.

Fluoration de l'eau: l'attitude des élus suscite des interrogations

par Richard JEAN

DRUMMONDVILLE - Pourquoi les autorités municipales de Drummondville font-elles la sourde oreille au projet de fluoration des eaux?

taire est la fluoration de l'eau, a fait remarquer la directrice du DSC.

C'est la question que se répètent sans cesse les hautes instances du Département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Ste-Croix et du Centre local des ser-

Comme d'ailleurs, il y a près de cent ans, alors que des mesures de santé publique comme l'iode dans le sel et la vaccination soulevaient des oppositions,



(Photo La Tribune par Richard Jean) Le docteur Guylaine Landry-Frêchette.

vices communautaires (CLSC) de Drummondville, qui travaillent depuis plusieurs mois à faire adopter par le conseil municipal une résolution favorable à la fluoration de l'eau et à l'installation du système à cet effet dans les meilleurs délais, et ce afin d'intensifier leur lutte contre la carie dentaire, principalement chez les enfants.

Résultats d'une enquête

Soulignant que plusieurs municipalités ont déjà compris leur rôle en matière de santé publique et adopté une résolution visant la fluoration de leurs eaux, le docteur Landry-Frêchette a indiqué qu'une enquête, réalisée en 83-84, a démontré que les jeunes de la région n'ont guère un état de santé dentaire reluisant; ils comptent en effet pratiquement deux fois plus de dents cariées et extraites que la moyenne des jeunes Québécois. De plus, on rencontre deux à trois fois moins d'enfants de deuxième année qui n'ont jamais connu la carie.

Même si différents moyens et produits furent développés depuis quelques années, une étude américaine réalisée en 1984 a démontré que la mesure la plus préventive, efficace et rentable de combattre la carie den-

Déception

"Nous sommes grandement déçus de l'attitude de nos élus car aucune réponse formelle ne nous a été rendue malgré plusieurs tentatives. Serait-ce que les dirigeants municipaux remettent en doute la compétence, l'expertise des institutions de santé? Ou, serait-ce que la santé des citoyens n'est pas un objectif prioritaire pour eux?", interroge le docteur Guylaine Landry-Frêchette, directrice du DSC de l'hôpital Ste-Croix.

Entourée d'une dizaine d'intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, médecins, dentistes, représentant du ministère de la santé, directeurs de centres d'accueil, le docteur Landry-Frêchette ose espérer que les édiles locaux se préoccupent davantage du bien-fondé de cette mesure et de la santé des citoyens.

Hausse du nombre de groupes de visiteurs

VICTORIAVILLE - Depuis le début de l'année, la Corporation de développement touristique des Bois-Francis (CDTBF) note une hausse prononcée du nombre de groupes de visiteurs dans la région.

Avec jamais plus d'une vingtaine de groupes pour les années précédentes, la région prévoit déjà recevoir 37 groupes de visiteurs en 1987. Au cours des derniers mois, 15 groupes ont été accueillis dans les Bois-Francis, avec la complicité de la Corporation.

Pour les groupes à venir, la CDTBF s'attend à des séjours plus longs et, donc, des retombées plus intéressantes pour le milieu. Offrant plusieurs activités, la Corporation est à la disposition des promoteurs ayant à accueillir un groupe.

Cumberland 36

MAGASINS DONT UN PRÈS DE CHEZ VOUS

Tout est Tellement Tentant!

ÉLECTRASOL DÉTERGENT À VAISSELLE 1.4 KILO RÉG. \$4.79 269	WHITE SWAN PAPIER HYGIÉNIQUE 8 ROUL. 239	IVORY DÉTERGENT LIQUIDE GRAND FORMAT 1.5 LITRE RÉG. \$5.17 SPÉCIAL 2.89 AVEC CE COUPON 189 VALIDE CHEZ CUMBERLAND JUSQU'AU 23 JUIN UN COUPON PAR CLIENT
CONFITURES PURES IMPORTÉES D'EUROPE GRAND FORMAT 375 mL RÉG. \$1.99 97¢	CUMBERLAND CHIPS • RÉG. • B.B.Q. • ONDULÉES GRAND FORMAT 200 g 99¢	PEPSI • 7-UP DIÈTE PEPSI • DIÈTE 7-UP 44% DE RABAIS 6x300 mL RÉG. \$3.59 6/199
50% BONI COLGATE DENTIFRICE 150 mL 137	BAS DE SPORTS POUR HOMMES ET DAMES 3 PAIRES 249	VALEUR DE \$47 GRATUIT! SAC À VOYAGE POUR HOMME APRÈS L'ACHAT DE \$15.00 OU PLUS DE FRAGRANCE POUR HOMME
OLD SPICE LOTION APRÈS RASAGE 125 mL 449	TYLENOL COMPRIMÉS POT DE 24 144	ÉGAL EDULCURANT HYPOCALORIQUE • 50 POT. • 100 TABL. 188

Toujours un vrai 10% d'escompte le dimanche

Exception faite des spéciaux

LES PROMENADES KING
SHERBROOKE Gabriel A. Zako prop.

GALERIES QUATRE-SAISONS
SHERBROOKE Louis Abdalla prop.

COATICOOK
28, RUE CHILD Louis Abdalla, prop.

CLUB DE L'ÂGE D'OR CUMBERLAND
5% DE RABAIS
Lundi au samedi
Aux personnes de 65 ans et plus
Informez-vous à votre pharmacie

Prix en vigueur du 17 au 23 juin ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement.




VÉGÉTARIEN

MEMBRE
APFQ
 Association
 Provinciale
 des Fruitières
 du Québec

**...Frais
 du jardin**

...pour vous, nous sommes toujours ouverts



RADIS en sac

Pr. Québec, Canada #1
 sac de 6 on.
 ou 170 g

5¢



NECTARINES

Pr. Californie, Canada #1
 grosseur, 84 ou 96

50¢
 /lb ou 1.10/kg

Ces spéciaux
 sont en vigueur
 du **16 au 22 juin**,
EN PLUS
 des nombreux
 autres spéciaux
 en magasin.

*Droit réservé
 de limiter
 les quantités*

**7
 JOURS**

Trois adresses



930, Principale Ouest, Magog



50, boul. Jacques-Cartier Nord, Sherbrooke



Promenades des Grandes Fourches, Sherbrooke

**...pour mieux
 vous servir**

Et aussi à Trois-Rivières

AUCUN ACHAT MINIMUM REQUIS

Après l'incendie à l'usine Reynolds Pas de mises à pied massives

CAP-DE-LA-MADELEINE (PC) — Les perspectives d'une reprise de la production normale dans les meilleurs délais à l'usine Reynolds, de Cap-de-la-Madeleine, sont très bonnes, et la compagnie n'envisage pas de mises à pied massives.

C'est ce qu'a fait savoir hier un porte-parole de l'entreprise, M. Cy Hiller, après que des spécialistes eurent procédé à un examen des lieux incendiés.

Les dégâts causés par l'incendie de lundi seraient en effet moins importants qu'on ne l'avait cru au premier abord. Un seul des deux laminaires de la section industrielle touchés par le feu serait hors d'usage tandis que l'autre pourra être réparé.

L'usine possède d'autre part huit laminaires à usage polyvalent. Il suffira donc de

les modifier au gré des circonstances pour fabriquer le produit voulu.

M. Hiller a indiqué que l'entreprise élabore une stratégie qui lui permettra, malgré les inconvénients de l'incendie, de rencontrer son carnet de commande.

"Nous allons tout faire pour satisfaire nos clients et nous savons que notre personnel va apporter la collaboration nécessaire pour relever ce défi", a précisé M. Hiller.

Quand les lieux auront été nettoyés, on procédera à la réparation de la machine encore utilisable et on se mettra à la recherche d'un autre laminaire.

A ce sujet, M. Hiller disait que la maison-mère allait tout mettre en oeuvre pour en dénicher un à travers le monde. Sinon, il faudra se résigner à en commander un, ce qui signifie une attente de plusieurs mois.

Pharmacien(ne) bilingue

demandé(e) pour travailler la fin de semaine.

Horaire:

Samedi: 9h à 6h.
Dimanche: 9h à 1h.

Salaire 22.00 l'heure.

Si disponible, pour un ou plusieurs week-end.

Communiquer avec

Valérie Courchesne
569-3601

24207

DECORATEUR / DECORATRICE

Décorateur/décoratrice avec expérience dans la vente au détail de papier-peint, draperies et stores.

Téléphonez pour rendez-vous, à:

565-8484
Décor N.W. Ltée

23294

OPPORTUNITE UNIQUE DE CARRIERE

REPRESENTANT DES VENTES

Une compagnie bien établie et en pleine expansion recherche des personnes dynamiques pour vendre ses services professionnels.

Exigences:

- Présentation soignée
- Ambition personnelle
- Belle personnalité
- Expérience ou formation dans la vente serait un atout.

Rémunération

Salaire de base, commissions et avantages sociaux. Possibilité de revenus au-dessus de la moyenne. Pour informations et rendez-vous.

Directeur des ventes

Tél.: 564-2417

23966

Opportunité d'une nouvelle carrière. Compagnie en pleine expansion est à la recherche de

CONSULTANTS DE VACANCES

Produit de prestige.

Grande possibilité d'avancement.

- Exigences:
- facilité à communiquer
 - crédibilité
 - belle personnalité
 - bilinguisme un atout

Aucune prospection.

Pour rendez-vous, composez:

(819) 835-9365

(Les entrevues sont accordées le samedi ou le dimanche)

23789



L'Escale
de l'Estrie Inc.

L'Escale de l'Estrie est à la recherche d'une

COORDONNATRICE

Sous la direction du Conseil d'administration, la coordonnatrice voit à l'accomplissement des tâches suivantes:

1. Gestion du personnel;
 2. Gestion financière;
 3. Rédaction de projets;
 4. Détermination d'objectifs de service;
 5. Mise au point de plan d'action;
 6. Relations avec ressources et implication dans le milieu;
 7. Relations avec la clientèle;
 8. Sensibilisation du milieu à la problématique.
- La candidate devra avoir:
1. De la formation et de l'expérience en gestion des ressources humaines et financières;
 2. Des aptitudes et des connaissances pratiques en administration;
 3. La capacité de représentation en public;
 4. La connaissance des ressources du milieu;
 5. Le sens de l'organisation et du leadership;
 6. Des aptitudes pour le travail en équipe;
 7. Etre sensibilisée à la cause des femmes.

Ce poste est permanent et à temps complet (35 h/semaine). Les conditions salariales sont à négocier selon les compétences et l'expérience.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 24 juin 87 à:

Concours coordonnatrice
Madeleine Drapeau
225, rue King ouest
Bureau 201
SHERBROOKE J1H 1P8

24221

La Ganse ... et l'autre Ganse

"L'élégance au complet"

Suggestions de cadeaux

25%

de réduction
sur le montant
de votre facture,
dans les 2
boutiques

BOUTIQUES

La Ganse
INC.

Vêtements masculins



2 MAGASINS
dans la
Place Wellington
124, Wellington nord,
Sherbrooke

Carte de crédit acceptée
Plan mise de côté

23581x

O BONSOINS

PRIX EN VIGUEUR DU 10 AU 20 JUIN 1987

the paper sponge
whiteSwan
ply touch

le papier éponge

94¢

WHITE SWAN
ESSUIE-TOUT
2

WHITE SWAN
PAPIERS-MOUCHOIRS
200

89¢

SIMILAC
avec fer

prêt à servir

33.99

SIMILAC
PRÊT À SERVIR
RÉGULIER OU
AVEC FER OU
LACTOSÉRUM
12 x 945 ml

BRONZTAN
LOTION OU HUILE
DE BRONZAGE
#2, 4, 6, 8
200 ml

3.79

OLD DUTCH
RÉCURANT EN POUDRE
400 g

2/94¢

AQUA VELVA
LOTION 125 ml +
SAVON 150 g

2.49

RIGHT GUARD
DÉSODORISANT OU
ANTISUDORIFIQUE
200 ml

2.59

Gillette
RIGHT GUARD
DÉODORANT

Alberto

EUROPEAN FORMULA SHAMPOO

SHAMPOING À FORMULE EUROPÉENNE

2.09

ALBERTO EUROPÉEN
SHAMPOING OU REVITALISANT
300 ml

PRIX GARANTIS



NORMAND CHICOYNE
1700 Sherbrooke, Magog
843-1115

ANDRÉ HÉROUX
269 rue Child, Coaticook
849-6359

**FRANCE GOUBOUT-
ISABELLE**
83 St-Georges, Windsor
845-7808

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. La description du produit prévaut en tout temps. Si un OBONSOINS est à court d'un produit annoncé, veuillez demander un bon garanti. Les produits et les prix annoncés dans cet espace publicitaire sont valides dans tous les OBONSOINS sous preuve d'annonce.

Du service ... et du savoir-faire

23876

Dans sa campagne contre la CSN

La SQ a bafoué le principe de la présomption d'innocence

— Larose

MONTREAL (PC) — La Sûreté du Québec a bafoué le principe de la présomption d'innocence dans sa campagne contre la Confédération des syndicats nationaux, affirme le président de la centrale syndicale, Gérard Larose, dans une lettre envoyée hier au Solliciteur général du Québec, Gérard Latulippe.

Dans sa lettre, M. Larose dit qu'il a été "stupéfait et déçu" des déclarations de M. Latulippe, lundi, selon lesquelles les récentes opérations de la SQ ne visaient pas à faire le procès de la CSN.

La SQ a arrêté quatre permanents de la CSN le 5 juin. Trois d'entre eux ont été accusés d'avoir comploté pour poser

des bombes dans des établissements de Raymond Malenfant, propriétaire du Manoir Richelieu où se déroule un dur conflit syndical. Le quatrième serait un informateur de police.

Communiqué

La semaine dernière, la SQ a émis un communiqué où elle

met indirectement le président de la CSN en cause.

"Il est singulier qu'en droit criminel de mode accusatoire, la SQ qui agit dans cette affaire comme dénonciateur émette un communiqué de presse par lequel elle dit à mon sujet que je suis une des personnes qui se croit à tort ou à raison au coeur de cette enquête", indique M. Larose dans la lettre.

Le président de la CSN a soutenu à quelques reprises qu'il n'a jamais rien su du complot pour faire exploser des bombes. Dans sa lettre, il rappelle que

des médias ont pourtant rapporté que la SQ avait songé à l'arrêter.

"Ensuite, régulièrement et pendant plusieurs jours successifs, j'ai été informé amicalement par des journalistes de partout au Québec que mon arrestation aurait lieu telle ou telle nuit.

"Simultanément, à Québec et à Montréal, au moment où se déroulait une perquisition spectaculaire, étaient présents caméras de télévision et photographes de la presse", rapporte encore M. Larose.

"Coulage systématique"

"Vous avouerez que dans cette affaire la présomption d'innocence, le droit à la réputation, les libertés fondamentales ont été bafoués.

"Vous avouerez également que les opérations de coulage systématique visent précisément à tenir publiquement un procès d'intention, à fabriquer des crimes par association et, finalement à discréditer mon organisation syndicale".



Gérard Larose

Les prix de solde expirent le 30 juin 1987

Le Solde

Étiquette rouge

RABAIS 30%. Flavoradios®. Nos petites radios de poche AM sont offertes en trois saveurs délicieuses. Mûre, bleuet et fraise. Volume et accord sur le côté.

6.95 chac. ~~9.95~~

RABAIS 33%. Microradio AM/FM à une sonorité supérieure. Compacte, moins de 3/4 po d'épaisseur. **Cour. 29.95.**

LIQUIDATION. Récepteur personnel StereoMate® AM/FM ultra mince. Avec étui. Requiert casque. **Était 34.95 au cat. 86.**

19.95 chac.

RABAIS 55%. Preampli/correcteur 80 W, 7 gammes et 84 DEL, permet d'améliorer radicalement votre chaîne présente. Atténuateur pour quatre haut-parleurs.

99.95 ~~149.95~~

RABAIS 25%. Modèle à gros boutons. A composition facile et à motif décorateur. Blanc sur bleu, beige sur brun.

29.95 ~~39.95~~

LIQUIDATION. Lecteur de cassette/ stéréo AM/FM portatif à inversion autom. **Était 299.95 au cat. 86.**

149.95

Radio Shack

DIVISION INTERTAN CANADA LTEE.

GALERIES QUATRE SAISONS, 13e Avenue nord. Tél.: 563-3277 — CARREFOUR DE L'ESTRIE, 3050, boul. Portland. Tél.: 563-1595. Également disponible chez les détaillants autorisés participants.



Selon des témoignages au procès du député Roma Hains Le gouvernement péquiste aurait financé à son insu des activités partisanses

par Rollande PARENT

MONTREAL (PC) — Pendant plusieurs années, le gouvernement du Parti québécois aurait financé, à son insu, une partie des activités partisanses du député libéral de la circonscription de Saint-Henri, Roma Hains, telles qu'une soirée de danse et des chars allégoriques. C'est ce qui ressort des témoignages entendus hier lors de la première journée du procès pour vol, fraude et abus de confiance du député Hains, en Cour des sessions de la paix.

La Couronne représentée par Me François Doyon accuse le député libéral d'avoir retenu certaines subventions octroyées par le gouvernement péquiste et d'en avoir versé un certain nombre d'autres à des fins différentes de celles prévues, et ce entre août 1981 et août 1986.

Les 42 chefs d'accusation à l'étude ont trait à des montants inférieurs à \$1.000 ce qui explique qu'il n'y ait pas eu d'enquête préliminaire.

Selon le témoignage de Mme Monique Morin, chef de district de l'Association libérale du comté de Saint-Henri, les \$1.000 obtenus en octobre 1984 par le député Hains, à l'intention des Femmes du coeur immaculé de Marie, ont plutôt servi à financer une danse sociale organisée pour les libéraux du comté.

Mme Morin a soutenu qu'elle n'était pas au courant de la demande de subvention faite en son nom par le député Hains ni de la lettre du ministre des Loisirs, Chasse et Pêche, Guy Chevrette, annonçant l'envoi prochain de la subvention octroyée dans le cadre du programme Operation-Comtés.

Au sujet de l'ex-ministre Chevrette, il est probable qu'il se retrouve à la barre des témoins, jeudi.

Le deuxième témoin à se présenter devant le juge Hugues Trudel fut le restaurateur Antonio Volikakis, organisateur du Carnaval de Saint-Zotique, qui a obtenu du député Hains \$400 (en 1983) et \$450 (en 1984) pour payer les frais de location d'un char allégorique "personnalisé".

Des photos déposées en preuve montrent un char allégorique où on peut lire: Gracieuseté de Roma Hains, député libéral de Saint-Henri.

Par contre les subventions ayant servi à ces fins provenaient bel et bien du gouvernement du Québec.

La preuve présentée hier a également démontré que le député a,

dans au moins trois cas sur quatre, retenu une minime portion de la subvention, d'où les accusations de vol.

Sur deux subventions de \$500, le député Hains aurait retenu chaque fois \$50 alors que sur une troisième subvention de \$500 il aurait gardé \$100.

Le député Hains aurait pris la précaution de dire à M. Volikakis que les sommes serviraient à récompenser les jeunes musiciens de son char allégorique.

Quant au témoin Guy Bouliane, photographe à ses heures et relationniste pour un journal local, Voix populaire, il a reçu \$600 des mains du député pour un album de photos remis à Soeur Ethier du Centre de Santé de Saint-Henri.

Les \$600 en question provenaient encore une fois du gouvernement du Québec qui avait été invité à soutenir les Fêtes du centenaire de Saint-Henri, en 1985.

Or M. Bouliane a assuré qu'il n'avait rien à voir avec ces fêtes et qu'il ignorait même qu'une demande de subvention ait été faite au nom du journal par le député Hains.

Un second refus pour Thériault

QUEBEC (PC) — Pour la deuxième fois, le syndicaliste Gérard Thériault, de Shawinigan, s'est vu refuser hier sa remise en liberté en attendant la tenue de son enquête préliminaire fixée au 9 juillet.

Ainsi en a décidé le juge Jacques Viens, de la Cour supérieure, rejetant ainsi l'appel logé par Thériault.

Celui-ci avait essayé un premier refus la semaine dernière par le juge André Bilodeau, de la Cour des sessions de la paix, en même temps que ses deux collègues Arsène Henry, de Montréal, et Guy Boisvert, de Québec.

Comme c'est le cas depuis la mise en accusation des trois permanents de la CSN, une ordonnance de non-publication empêche de divulguer les motifs évoqués par le juge Viens.

Thériault a été arrêté le 5 juin en même temps que Henry et Boisvert. Il a été accusé d'avoir causé une explosion au Motel Universel de Chicoutimi, le 23 mai, et d'avoir complété pour en faire autant à deux autres établissements de M. Raymond Malenfant, soit aux motels Universel de Drummondville et de Montréal.

Politique canadienne de défense

- Souveraineté
- Sécurité
- Maintien de la paix
- Engagements envers l'Europe
- Réserve

La nouvelle politique canadienne de défense contie à nos Forces canadiennes un mandat moderne et réaliste.

On peut maintenant se procurer dans les librairies du gouvernement du Canada le Livre blanc de la Défense nationale. On pourra aussi obtenir sans frais une brochure renfermant les points saillants du Livre blanc en s'adressant à une base ou un centre de recrutement des Forces canadiennes.



Défense nationale National Defence

Canada

FINANCEMENT À 3,9%

OFFRE DE DURÉE LIMITÉE.

FORD ESCORT, TEMPO, TAURUS, MERCURY TRACER, TOPAZ, SABLE ET RANGER, BRONCO II, PICK-UP SÉRIE F 86 ET 87

DEPUIS 6 ANS, LES VOITURES ET LES CAMIONS NORD-AMÉRICAINS LES MIEUX CONSTRUITS.

D'après une étude menée de 1981 à 1986.

Le taux de financement de 3,9% offert pour tous les modèles 1986-1987 Escort, Tracer, Tempo, Topaz, Taurus, Sable, Ranger, Bronco II et pick-up série F. Tous les clients devant être équipés de la belle monnaie est valable sur le montant total financé, à la condition que le terme se situe entre 12 et 24 mois, pour des véhicules en stock vendus et livrés à des particuliers avant le 30 juin 1987. Financement proposé jusqu'au 30 juin 1987. Le taux de financement de 3,9% est de 37 à 48 mois au taux de 2,9% et de 49 à 60 mois au taux de 3,9%. Cette offre ne peut être combinée à l'offre de remise de 750\$. Tous les détails chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.



La qualité passe avant tout.

marque de certification d'IGA Canada ltée

1,99

BACON SANS COUENNE
IGA
Paq. 500 g

BOEUF HACHÉ
Ordinaire

1,65 \$/kg

75¢ /lb

Prix en vigueur du 16 au 20 juin 1987

Bonne fête cher papa

Un cahier publicitaire sera distribué à votre domicile. Consultez ses pages débordantes de nombreuses autres aubaines.
(Si vous ne recevez pas ce cahier publicitaire, demandez-en un à votre marchand IGA).

95¢

OEUF FRAIS
Calibre moyen Canada "A" IGA
Douzaine

JUS DE LÉGUMES
V-8
Boite 1,36 L

97¢

LÉGUMES
Canada de choix Haricots coupés, macédoine, pois assortis, pois et carottes tranchées, pois N°2 (284 mL), mais à grains entiers (341 mL)
IDEAL
Boite 398 mL

2/1,00

PRUNES SANTA ROSA
Produit de la Californie Canada no 1 Grosseur 4 x 5

79¢ /lb

1,74 \$/kg

Il y a un supermarché IGA près de chez vous!

<p>THETFORD MINES Cooprix IGA Thetford 520, boul. Smith S.</p> <p>SHERBROOKE Marché Dunant 1541, rue Dunant</p> <p>COOKSHIRE Alimentation Cookshire Inc. 115 Principale O.</p> <p>WINDSOR Supermarché Grégoire 14, rue Principale</p> <p>ROCK ISLAND 16, rue Principale</p> <p>EAST ANGUS Supermarché Blouin</p>	<p>SUTTON rue Principale Nord</p> <p>COATICOOK Aubaine Plus Coaticook 265, rue Child</p> <p>PLESSISVILLE Co-op 1971, rue Bilodeau</p> <p>ST-ELIE D'ORFORD Marché Clément 1065, Route 220</p> <p>FLEURIMONT Aubaines Plus Fleurimont 2240, rue King est</p>
--	---